

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1223

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Lingemann, Mme Violland, Mme Maud Petit,
M. Moulliere, M. Boucard, Mme Gruet, Mme Poussier-Winsback, Mme Youssouffa, Mme Piron et
M. Berrios

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

| |
|---|
| Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution. |
|---|